



## **AVIS DE CONCERTATION PREALABLE** **(articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme)**

### **Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 10**

**Décines-Charpieu  
Mezzieu  
Vaulx-en-Velin  
Villeurbanne  
Lyon 3<sup>ème</sup>**

#### **Objet**

L'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2023-03-15-R-0158 du 15 mars 2023 (disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), à la rubrique « Actes et séances ») fixe les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative à l'aménagement de la Voie Lyonnaise n° 10 entre la station de tramway ZI Mezzieu et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3<sup>ème</sup>.

#### **Durée**

La concertation préalable sera ouverte **du 19 avril au 19 mai 2023**.

#### **Modalités de la concertation**

Le dossier de concertation et le registre seront consultables aux horaires habituels d'ouverture :

- à l'accueil de l'Hôtel de Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3<sup>ème</sup>,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 3<sup>ème</sup>, 215 rue Duguesclin,
- à la Mairie de Villeurbanne, place du Docteur Lazare-Goujon (service urbanisme du lundi au vendredi de 9h à 12h),
- à la Mairie de Vaulx-en-Velin, 19 rue Jules Romain, immeuble Copernic (3<sup>ème</sup> étage)  
à la Direction Transition écologique et cadre de vie
- à la Mairie de Décines-Charpieu, place Roger Salengro,
- à la Mairie de Mezzieu, place de l'Europe.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), rubrique « Une métropole en actions », sous-rubrique « Projets urbains », page « Participation du public ».

En outre, les observations pourront aussi être déposées sur la boîte mail créée à cet effet :  
[concertation.voieslyonnaises10@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises10@grandlyon.com)